

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

ID : 039-243900420-20250505-82\_2025-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 05 mai 2025

### Date de convocation

22 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 05 mai à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Travaux assainissement sur la commune de Mouchard  
N°82/2025**

### Présents

#### Nombre de membres

11

#### Présents

8

#### Représentés

0

#### Excusés

3

#### Votants

8

**Mesdames** Giancatarino, Hählen.

**Messieurs** Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry.

**Excusés** Mme Pate, MM. Truchot, Vuillet.

#### Absents

Vu la délibération n°86/2020 du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire déléguait au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant supérieur ou égal à 90 000€ HT et strictement inférieur aux seuils de procédure formalisée en vigueur à la date de signature ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 5 mai 2025,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient pour le lot 1 l'entreprise BENETRUY TP pour un montant de 389 161,00€ HT,
- Retient pour le lot 2 l'entreprises SOGEA pour un montant de 52 650,00€ HT,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à sa bonne exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Philippe Brochet**  
**Secrétaire de séance**

